



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2022)

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **7 décembre 2021 à 19 h**, le conseil d'arrondissement de Verdun entend adopter le *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022)* (RCA21 210016).

En vertu de l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, toute personne peut poser par écrit une question à tout moment avant la tenue de la séance du conseil. Pour ce faire, elle doit utiliser le [formulaire](#) prévu à cette fin sur le site Internet de l'arrondissement et remplir tous les champs obligatoires.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 26 novembre 2021.

Mario Gerbeau
Secrétaire d'arrondissement